

**Date de convocation : le 9 février 2024**

**Séance du conseil d'administration : le 17 février 2024**

Le 17 février 2024, à 9h30 minutes, le conseil d'administration de la Régie personnalisée « Les 4 Saisons Culturelles », s'est réuni, à la mairie de Mouilleron-le-Captif, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTEAU, président.

**Membres présents** : Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Mireille PIVETEAU, Madame Sandrine TARAUD, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Thierry ROLANDO, Monsieur Daniel POINTEAU.

**Membres excusés** : Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Carole BOUCHET, Monsieur Philippe DARNICHE.

**Pouvoirs** : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

**Secrétaire de séance** : Madame Catherine PAVAGEAU

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

A approuvé le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 14 octobre 2024

---

## Ordre du jour

1 – Reddition de comptes

### FINANCES

2 – Débat d'orientations budgétaires 2024

### FESTIVAL

3 – Adhésion à la FCF France / Vendée – Maison Départementale des Associations de Vendée

### QUESTIONS DIVERSES

## PROCES VERBAL

### REDDITION DE COMPTES :

Il a été rendu compte au Conseil d'administration des décisions prises.

### N° 2024-D01 – PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2024

#### **RAPPORTEUR : Pascal MARTEAU**

Monsieur Pascal Marteau, Président, rappelle l'obligation pour les communes et leurs établissements publics de procéder à un débat sur les orientations budgétaires dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget.

Il indique que l'article L2312-1 du CGCT a voulu accentuer l'information des administrateurs, et que le décret n° 2016841 du 24/06/2016 impose d'effectuer le DOB sur la base d'un rapport qui comporte les informations suivantes :

*"1° Les orientations budgétaires envisagées par la Régie des 4 Saisons portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.*

*2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.*

*3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget."*

Au regard de ces obligations réglementaires, Monsieur le président donne lecture du rapport sur les orientations budgétaires tel qu'il est annexé à la présente délibération et tel qu'il sera mis à la disposition du public conformément à la loi.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L123-12-1, D12312-3 et L5217-10-4,*

*Vu le rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération,*

*Considérant qu'il y a lieu de débattre des orientations budgétaires dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget 2024,*

Après avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2024.

#### **N° 2024-D02 - ADHESION A LA FCF FRANCE / VENDEE - MDAV**

#### **RAPPORTEUR : PASCAL MARTEAU**

Monsieur le Président informe le conseil d'administration du souhait de renouveler l'adhésion à la Fédération des Festivals, Carnavals et de Fêtes de France (FCF France / Vendée en partenariat avec la Maison Départementale des Associations de Vendée).

Afin d'être éclairé sur l'opportunité d'adhérer à la FCF France / Vendée, il convient de rappeler que la vocation de cette fédération est de :

- Aider ses membres à organiser, sécuriser et développer les fêtes, spectacles, et manifestations populaires (festivals, carnavals, fêtes folkloriques, traditionnelles, sportives...);
- Veiller au développement des échanges intergénérationnels;
- Œuvrer à la mise en place et au soutien d'actions pour la jeunesse et de l'Education populaire;
- Participer au recensement, à la reconnaissance, à la sauvegarde et favoriser la transmission du patrimoine culturel immatériel de notre pays;
- Défendre les intérêts collectifs des adhérents et les représenter auprès des pouvoirs publics et de toute institution nationale;
- Négocier et proposer tous contrats de services ou de prestations nationales au bénéfice de ses adhérents;
- Participer à la promotion de leur image et de leurs manifestations par tous moyens de communication;

- Promouvoir, mettre en valeur et développer l'action bénévole notamment pour les jeunes, dans le cadre des loisirs, de la culture, du maintien des traditions, du cadre de vie, de l'animation et de l'éducation populaire.

Les équipes dirigeantes composées de bénévoles de la FCF France / Vendée, s'emploient à réaliser un ensemble d'actions de représentation auprès des pouvoirs publics mais aussi par une présence permanente auprès des institutions telles que la Sacem, la Spré, la SACD, le CNV, le Guso, etc.

De plus, ces dernières années, elle a mis en place divers services visant à aider et soutenir ses adhérents (assurance RC des dirigeants incluse dans le montant de la cotisation, des réductions sur la facturation des droits d'auteur - la Sacem, la SACD ...-, proximité et dialogue avec ses adhérents grâce à ses structures départementales affiliées, assistance juridique, moyens de communication internes et communication externe sur les activités et manifestations de nos adhérents...).

L'adhésion à la FCF France / Vendée permet au festival Face&Si d'être identifié en tant qu'organisateur d'événements festifs auprès de ses pairs. Elle donne accès à des données utiles et apporte soutien et conseils concrets pour les diverses démarches entreprises. Le montant de la cotisation pour 2024 est de 260 €.

*Vu les services déployés par la FCF France / Vendée*

*Considérant l'intérêt pour la Régie des 4 saisons d'y adhérer*

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition d'adhésion à la FCF France/Vendée,
- **DECIDE** d'adhérer au dispositif pour l'année 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

### **TOUR DE TABLE**

Le plan d'implantation, en cours d'élaboration, du festival 2024, a été présenté avec les explications concernant les espaces gratuits et payants.

Les membres de la Régie expriment le besoin d'une communication nouvelle et appropriée vis-à-vis de ces nouvelles dispositions.

Au cours de l'échange, Monsieur le Président a rappelé la nécessité de diminuer le budget. Des économies seront ainsi faites sur la programmation et sur les installations techniques. Le détail de la programmation du vendredi et du samedi a été communiqué,

Régie personnalisée

Les 4 saisons  
Culturelles

programmation qui sera moins éclectique que les années passées pour tendre vers des journées à thèmes.

La prochaine réunion de la Régie des 4 Saisons Culturelles aura lieu le lundi 18 mars 2024 à 18 heures. Une confirmation de réunion vous parviendra prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt les débats, remercie les membres du conseil d'administration et lève la séance.

Pour extrait conforme

Le Président

  
Régie personnalisée  
Les 4 saisons  
Culturelles  
Pascal MARTEAU  
Moulleron le Captif

La secrétaire

  
Catherine PAVAGEAU